



STOP
AUX
VIOLENCES
FAITES
AUX
FEMMES

#NeRienLaisserPasser



NUMÉROS
D'URGENCE

☎ 17

💬 114



[*« Les violences faites aux Femmes sont des atteintes graves à la dignité humaine que nous ne pouvons ignorer car elles nous concernent tous.*

Face à cette réalité, en tant que Maire de secteur, je suis convaincu que l'éducation et la prévention sont essentielles pour lutter contre ce fléau qui fait encore de trop nombreuses victimes.

Même si la mobilisation croissante des pouvoirs publics semble témoigner d'un éveil des consciences, c'est collectivement qu'il nous faut avancer et aller encore plus loin, pour que cessent ces violences. »

]

Sylvain SOUVESTRE
Votre Maire des 11^e & 12^e
arrondissements

SOMMAIRE

CHIFFRES CLÉS **4**

**VICTIME DE VIOLENCES :
QUE FAIRE ?** **6**

**TÉMOIN :
QUE FAIRE POUR AIDER** **8**

**ASSOCIATIONS
MARSEILLE 11&12** **9**

**NUMÉROS D'URGENCE ET
RESSOURCES** **11**

CHIFFRES CLÉS

En France, les violences envers les femmes restent massives et préoccupantes. Elles touchent toutes les classes sociales, tous les âges, et se déroulent très souvent dans la sphère familiale ou intime.

Violences conjugales (2023)

- **271 000** victimes de violences commises par un conjoint ou ex-conjoint, soit **+10 %** par rapport à 2022.
- Les violences sont majoritairement physiques (2 cas sur 3) et les femmes représentent **85 %** des victimes.
- Les auteurs sont des hommes dans **86 %** des cas.
- Depuis 2016, le nombre de victimes enregistrées a **doublé**.





Féminicides et violences mortelles

- En 2023, **93** femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint.
- **773** femmes ont été victimes de harcèlement par leur (ex-) conjoint, ayant conduit à un suicide ou une tentative de suicide.
- En moyenne, **3 femmes par jour** sont victimes de violences conjugales mortelles ou à risque vital.

Violences sexuelles

- En 2022, **230 000** femmes ont subi un viol, une tentative de viol ou une agression sexuelle.
- En 2023, plus de **110 000** violences sexuelles ont été enregistrées par la police.
- **91 %** des victimes majeures sont des femmes.
- Dans **93 %** des cas, l'auteur est un homme.
- **1 victime sur 3** connaît son agresseur.
- Seules **6 %** des femmes victimes portent plainte.

Violences multiples

- En 2022, environ **373 000** femmes ont subi des violences physiques, sexuelles et/ou psychologiques de la part d'un partenaire.
- **7 femmes sur 10** victimes de violences conjugales subissent plusieurs types de violences.

VICTIME DE VIOLENCES : QUE FAIRE ?

Si vous êtes victime, ce n'est ni normal, ni votre faute. Il existe des solutions concrètes : vous pouvez être écoutée, protégée et accompagnée médicalement, psychologiquement, juridiquement et socialement. Vous n'êtes pas seule.

1. Se mettre à l'abri

- En cas de danger, appelez le **17** (ou **114** par SMS), ou le **115** pour un hébergement d'urgence.
- Vous pouvez aussi demander de l'aide dans une **pharmacie, mairie, ou hôpital** : des professionnels formés peuvent alerter discrètement les forces de l'ordre.



2. Consulter un professionnel de santé

- Votre **médecin, sage-femme, infirmier·ère ou pharmacien·ne** peut vous écouter, évaluer les risques et vous orienter.
- En cas de blessures, un certificat médical est un élément de preuve. Vous pouvez aussi être orientée vers une Unité médico-judiciaire (UMJ).



3. Parler et être accompagnée

- Le **3919** est un numéro **gratuit, anonyme**, disponible 24h/24 et 7j/7. Il permet d'être écoutée et orientée.
- Des structures comme les CIDFF, France Victimes (**116 006**), ou les Maisons des Femmes proposent un soutien global.



4. Faire valoir ses droits

- Vous pouvez porter plainte au **commissariat**, ou signaler les violences via la plateforme en ligne **arretonslesviolences.gouv.fr**.
- Le médecin peut rédiger un certificat de constatation sans obligation de dépôt de plainte immédiat.



TÉMOIN : QUE FAIRE POUR AIDER ?



1. Agir selon la situation constatée

- En cas de danger immédiat (cris, coups, menaces), composez le **17** (ou envoyez un SMS au **114** si besoin) : l'anonymat est préservé.
- Si la situation ne présente pas de risque immédiat, privilégiez **l'écoute et le soutien** avant toute intervention.

2. Écoutez, rassurez et restez disponible

- Si la victime se confie, **écoutez sans juger**, validez ce qu'elle dit et remerciez-la de sa confiance.
- **Proposez-lui votre aide** sans insister : accompagnement au dépôt de plainte, mise en contact avec avocat, médecin, associations.
- Ne minimisez jamais les faits.

3. Protéger la victime tout en respectant sa volonté

- Ne prenez pas de décision à sa place, mais proposez **concrètement** : "Veux-tu que j'appelle le 3919 ?", "Je peux t'accompagner au commissariat ?", etc.
- Avec son accord, collectez des **preuves** (photos, messages, témoignages écrits précisant le lieu, la date et les faits).
- Offrez-lui la possibilité de rester temporairement chez vous si elle est en danger.

4. Prévenir la non assistance à personne en danger

- En qualité de témoin direct, vous avez le devoir de **signalement aux autorités** : ne pas le faire est un délit.
- Vous pouvez garder l'anonymat en appelant le **17**. En parallèle, songez à contacter une **association spécialisée** (3919, France Victimes 1 16 006, etc.) pour vous orienter.



5. Se faire accompagner

- Vous pouvez aussi bénéficier de **soutien** : le 3919 est accessible aux témoins, pour évaluer ensemble la meilleure approche.
- En tant que proche ou collègue, vous pouvez également solliciter des associations locales (CIDFF, relais France Victimes...) pour obtenir **conseils et relais**.



ASSOCIATIONS MARSEILLE 11&12

en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

LE CLUB DES MARSEILLAISES :
27B bd Notre Dame
13011 Marseille

ASSOCIATION FAMILIALE DU
CENTRE SOCIAL BOIS LEMAÎTRE :
Villa Emma
Avenue Roger Salzmänn
13012 Marseille

STOP

AUX

VIOLENCES

FAITES

AUX

FEMMES

NUMÉROS D'URGENCE ET RESSOURCES



En cas de danger appeler la police nationale : **17**

Ou envoyez un sms : **114**

(Permet aux personnes qui ne peuvent pas téléphoner d'alerter les services de secours 24h/24 et 7j/7)

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation appeler le SAMU : **15**

PLATEFORME NUMERIQUE DE SIGNALEMENT :

www.service-public.fr/cmi

Plateforme numérique de signalement des atteintes aux personnes et d'accompagnement des victimes, pour parler à des policier sur un tchat en ligne spécialisé.

VIOLENCES FEMMES INFO : 3919

Écoute, informe et oriente les femmes victimes de violence, ainsi que les témoins de violences faites à des femmes.

Appel anonyme et gratuit.

VIOLS FEMMES INFORMATIONS : 0 800 05 95 95

Écoute, informe et oriente les victimes de viols et d'agressions sexuelles. Du lundi au vendredi 10h à 19h. Appel anonyme et gratuit.

HÉBERGEMENT D'URGENCE : 115

Numéro d'urgence pour les personnes sans solution d'hébergement nécessitant une mise à l'abri (hébergement) d'urgence. 24h/24 et 7j7. Appel gratuit.

NUMÉRO VERT NATIONAL STOP HARCÈLEMENT : 3018

Un numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes de harcèlement à l'école, accessible de 9h à 20h, du lundi au vendredi (sauf jours fériés) et de 9h à 18h le samedi.

VIOLENCES SEXUELLES DANS L'ENFANCE : 0 805 802 804

Du lundi au vendredi, 10h à 19h.
Appel anonyme et gratuit.
Plateforme mise en place par la CIIVISE, Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants.

VICTIME ou TÉMOIN

AGISSEZ

#NeRienLaisserPasser

NUMÉROS
D'URGENCE

☎ 17

💬 114



MARSEILLE112.FR

